



© Yan Dehais

Le Campignois

Publication communale d'information

Éditée par la Mairie

Le Mot du Maire :

Peut-on se douter que les talus d'autrefois retentissent encore de vie ? Le passé n'aurait-il pas d'écho ? L'accélération et l'hypertrophie des systèmes humains instituent un nouveau solfège, la taille et la vitesse sont les nouvelles frontières du monde du 21^{ème} siècle.

Les haies, les bosquets, les friches, les marais, les talus ont laissé place aux grandes steppes ou aux zones périurbaines. Quelques années suffisent à la chirurgie esthétique de la géographie pour produire un nouvel espace de vie.

Après l'âge de pierre, de fer, de bronze, nous voilà à l'âge des flux. Les avions volent, les cargos voguent, les particules plastiques flottent dans l'océan. Ce tournis est érigé en dogme, l'ode à la diversité, à la communication débridée, ainsi à la désinformation, est le nouveau mode culturel.

La France change d'aspect, la campagne de visage, les villes de forme, mais une seule chose est certaine : prenons encore le temps de partir devant soi, d'écouter, de sentir, de regarder, de battre la nature, de cueillir une fleur... car il existe encore des interstices que nous devons préserver.

C'est là une exigence que notre PLUI-H devra fermement confirmer.

Bien cordialement, bonnes vacances. Jean-Marc Bisson

La commune souhaite vous informer....

Tous les jours, les Aides à Domicile de l'Association du GRAND LIEU interviennent chez les bénéficiaires habitant Campigny pour les aider à réaliser certains actes de leur vie quotidienne et permettre à l'aidant de s'octroyer un temps de répit. La relation d'aide est bien leur cœur de métier. Les interventions du S.A.A.D ont pour objectif de favoriser ou de maintenir l'autonomie pour permettre aux personnes de continuer à vivre chez elles le plus longtemps possible. Dans la journée, il s'agit de contribuer au lien social en aidant partiellement ou totalement à réaliser les tâches suivantes : le lever, l'aide à la toilette, la prise de médicaments, la réfection du lit, la préparation des repas, la promenade, le ménage, les courses, le coucher...C'est la raison pour laquelle le S.A.A.D a pensé vous proposer de partager leur vocation en les accompagnant dans leur mission quotidienne. Si actuellement vous êtes dans une démarche de recherche d'emploi à proximité de votre lieu d'habitation et si vous disposez de réelles aptitudes relationnelles, n'hésitez pas à rejoindre le S.A.A.D qui forme les professionnels qui interviennent sur le terrain. Les candidats recrutés travaillent en binôme avec un(e) salarié(e) expérimenté(e) pour apprendre à connaître le motif des interventions, les habitudes de chacun et chacune des bénéficiaires et ainsi créer un climat de confiance indispensable au bon déroulement des prestations.

Si vous avez envie de donner une nouvelle orientation à votre parcours professionnel et souhaitez rejoindre le S.A.A.D, présentez-vous, muni d'un CV et d'une lettre de motivation au Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile - Pôle Social - 9 rue des papetiers à Pont-Audemer 02 27 36 01 43.

Sur place, vous serez accueillis par les équipes qui sauront vous écouter et convenir avec vous d'un premier rendez-vous.

Alain Lecacheux, Directeur Général, Association du Grand Lieu.

Les Prochains rendez-vous ...

- dimanche 2 septembre 2018 : Foire à tout
- samedi 8 et dimanche 9 septembre 2018 : ball-trap organisé par la société de chasse

La Bibliothèque cet été....

Du 9 juillet au 31 août 2018, la bibliothèque sera ouverte les mercredis de 11h à 12h30.

Des romans, romans policiers, documentaires, albums pour enfants, livres jeunesse, BD adultes et enfants, DVD sont à votre disposition.

A bientôt à la biblio qui met à l'honneur cet été notre Normandie...

Les Bois communaux

Suite à l'exploitation d'une parcelle de bois communale, la commune propose à ses habitants la mise à disposition de chutes. Les habitants intéressés doivent se faire connaître le plus tôt possible auprès du secrétariat de mairie, avant le 14 juillet. L'enlèvement se fera jusqu'au 31 août 2018.

Ouverture du secrétariat de la Mairie au public

Le lundi: 14h à 18h - Le jeudi : 14h à 19h

Le vendredi : 9h à 12h

Tél : 02.32.41.02.52 - Fax : 02.32.41.22.64

Courriel : elus.campigny27@orange.fr

Site internet : www.campigny27.fr



LES TRAVAUX ACHEVES

Pose d'un candélabre supplémentaire dans la sente des écoliers (par SECOMILE)

Cheminement piétonnier Route de Pont-Audemer (le long de la route départementale)

Eglise : restauration du pignon ouest de l'église (travaux financés avec la vente du presbytère et subvention départementale)

Enfouissement des réseaux : Place de la Pelouse Tranche 3 sur 3 (côté route départementale) et remplacement des lampes à mercure Chemin des Bruyères (SIEGE+commune).

Coupes d'éclaircissement des bois communaux

Aménagement de sécurité devant le café

LES TRAVAUX EN COURS et à VENIR

Enfouissement des réseaux avec renforcement
Chemin de la Motte tranches 3 et 4 (SIEGE+commune)

Déploiement de la fibre optique (Eure numérique ; Conseil Départemental et Communauté de Communes) – La commune est en attente des dates des réunions d'informations auprès des habitants

Rénovation des portails de l'église

Travaux de raccordement de l'assainissement collectif (Route de la Vieville, Chemin de la Pommeraie, et de la Motte) – prévu en 2019
Réfection des écritures du monument aux morts

Signalisations au sol

JOURS ET HORAIRES DE TONTE - ANIMAUX...

Tonte : Interdit les dimanches et jours fériés ...Veillez à ce que vos chiens restent sur votre propriété, n'en dépassent pas les limites, réparez vos clôtures et modérez leurs aboiements. Tenez vos chiens en laisse sur la voie publique. Trop de chiens qui divaguent et qui sont agressifs !

Si vous apercevez un animal qui divague, qui semble abandonné, contactez la mairie et en dehors des jours et horaires d'ouverture, les élus (numéros affichés sur la porte de la mairie).

PADD ET PLUIH

La commune et la communauté de communes de Pont-Audemer Val de Risle travaillent depuis plusieurs mois sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal aussi appelé PLUI. Il s'agit d'un document d'urbanisme qui aura pour vocation de planifier sur le long terme les différents aspects liés à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire de notre Communauté de communes. Le PLUI permettra d'exprimer l'ensemble des souhaits évoqués par toutes les communes en matière d'urbanisme et d'habitat après validation par les services de l'Etat. Il intégrera un Programme local de l'Habitat : PLUIH.

Il a été fait appel au groupement de bureaux d'études composés de Geostudio, Enviroscoop, 2AD, Cube² afin d'être accompagné pour la réalisation de ce PLUIH. Il sera composé de quatre éléments obligatoires :

Le rapport de présentation : il présente le contexte du PLUIH, fait un état des lieux de l'existant. Il présente de manière globale les différents liens qu'il y aura entre les différents éléments qui composent le PLUI et justifie les choix retenus.

Le Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) : il se charge de définir la stratégie globale de développement et de promotion de l'intercommunalité. Y seront abordés le champ d'action de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire : le projet démographique, la traduction du projet démographique en matière d'habitat, l'implantation de nouveaux équipements et le maintien des équipements actuels, les volontés en matière de commerces et d'activités économiques, les stratégies de transport et de déplacement, les orientations retenues pour la protection de l'environnement, les opérations qui peuvent être mises en place afin de mettre en valeur l'environnement, le paysage, le patrimoine.

Le règlement ainsi que les documents graphiques : le règlement précise le zonage pour chaque commune ainsi que les règles qui doivent s'appliquer dans chacune des zones. Les documents graphiques précisent quant à eux le champ d'application territorial du zonage déterminé dans le règlement.

Les annexes : Il s'agit des servitudes d'utilité publique, des zones agricoles protégées, des schémas de réseaux d'eau, d'assainissement.



Un Programme local de l'Habitat est intégré au PLUI. Il doit répondre aux enjeux du territoire intercommunal :

- Le phénomène de résidentialisation dans les communes rurales.
- Une grande diversité sociale à l'échelle de l'intercommunalité et également à une échelle plus fine, celle de la commune.
- Les besoins des habitants actuels et à venir, l'offre de logements et leur localisation.

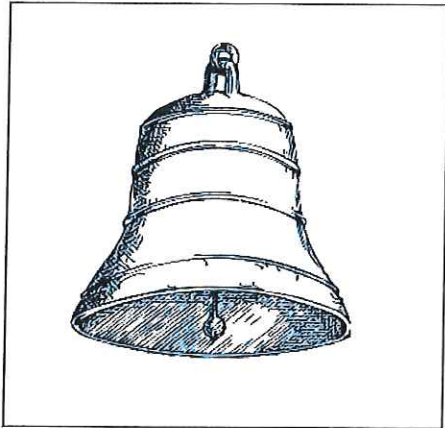
Le PLUIH a vocation à assurer une vision communautaire et solidaire du territoire.

De nombreux objectifs sont formulés par les communes permettant de construire un projet de territoire :

- Reconquête des cœurs de village.
- Prise en compte des politiques de l'habitat et des diversités sur le territoire.
- Favoriser Le Développement Du Territoire Tout En Restant En Adéquation Avec Les Activités Agricoles, Mais Egalement En Préservant La Qualité Paysagère Et En Limitant Le Grignotage De La Campagne.
- Mener un travail sur les mobilités.
- Continuer à renforcer l'attractivité des territoires : les équipements.

Le site internet **PLUI-ponto.fr** permet notamment de télécharger les documents produits au fur et à mesure de l'avancement de la procédure et d'être informé des prochains temps de concertation.

Le Saviez-Vous ?



Pour monter au clocher de l'église de Campigny, il faut gravir les 63 marches d'un escalier étroit.

Le clocher est une tour carrée construite en briques. Sur les quatre faces de cette tour, des fenêtres en bois à claire voix permettent d'entendre la cloche sonner et d'éviter les vibrations qui détruiraient le clocher. Il est surmonté d'un clocheton.

La cloche, située en haut du clocher est dans une grande cage faite de grosses poutres en bois. Elle est en bronze et décorée de dessins et d'écritures.

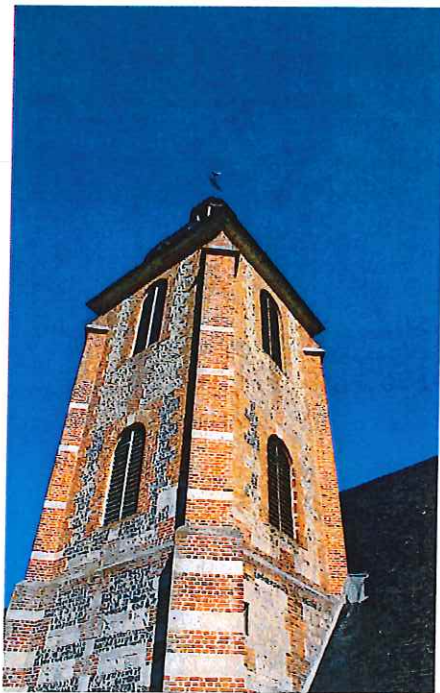
Écritures inscrites sur la cloche :

« En l'an de grâce 1731, j'ai été refondue pour servir à la Charité de Notre Dame de Campigny et pour la paroisse et bénite par Maître Noel Deshayes prêtre curé de ce lieu et nommée Marie-Louize-Antoinette Marguerite par Messire Louis Etienne de Malhortie prêtre chanoine et Grand Chantre de Notre Dame d'Ecouis en Vexin et Noble Dame Antoinette Marguerite de Cahangne épouse de Messire Jean Joseph de Malhortie chevalier seigneur et patron de Campigny et des terres et seigneuries de Biagard, Lamotte, Lemesnil, Brovard et autres lieux ».

Ces inscriptions portées sur la cloche le sont en cercle. A chaque fois qu'une « main » est rencontrée, il faut lire le cercle du dessous.

Des dessins du Christ, de la vierge, d'un évêque et une armoirie sont inscrits autour de la cloche ainsi qu'une ribambelle de fleurs sur son bord inférieur.

Sous l'armoirie est gravé « Simonoi Jean ». On pense qu'il s'agit du nom du fondeur de la cloche.



L'église a conservé de son origine romane deux petites baies cintrées très ébrasées et un contrefort plat au nord de la nef. Le cœur à chevet plat est une construction du milieu du XIII^{ème} siècle percé au nord de trois lancettes ébrasées, et, au chevet, d'une grande baie en tiers point à quatre longues lancettes et grand oculus. Au sud du chœur sont accolées une tour carrée en briques, pierres et silex taillées du XVIII^{ème} siècle surmonté d'un dôme campaniforme couronnée d'un lanternon et une petite chapelle transformée en sacristie. L'arc triomphal en tiers-point est du XIII^{ème} siècle. Au XVI^{ème} siècle, la nef a été percée de six fenêtres rectangulaires. Le porche de l'église ouvre à droite sur la chambre de la charité et à gauche sur une petite chapelle ouverte.